



Déclaration au CIEN (conseil inter-académique de l'éducation nationale).

Déclaration concernant le manque de coordination des actes de rénovation et de mise en sécurité des laboratoires et salles de travaux pratiques (point 4.6)

Le SNPTES syndicat des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche voudrait réagir particulièrement sur le point 4.6 Moyens administratifs, de laboratoires et infirmiers, pour vous signaler l'absence de prise en charge des risques chimiques, physiques et biologiques subis par les élèves, personnels enseignants et techniques, mais aussi par les chefs d'établissement et gestionnaires concernant le manque de coordination des actes de rénovations et de mise en sécurité des laboratoires et salles de travaux pratiques.

Nous consignons beaucoup trop de dysfonctionnement sur la mise en place des conditions d'hygiène et de sécurité dans les établissements scolaires.

Le SNPTES a d'ailleurs saisi l'Observatoire National de la Sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement sur ces dysfonctionnements et participe activement à faire évoluer ces conditions d'hygiène et de sécurité en EPLE.

Cependant, il nous faut signaler le manque de moyens dans certains lycées et collèges pour la rénovation et mise en sécurité des laboratoires et salles de travaux pratiques. Certains chefs d'établissements, gestionnaires et personnels de laboratoire ont les plus grandes difficultés, voire l'impossibilité de coordonner ces travaux indispensables.

Des demandes simples de rénovations auprès de la Région ne sont pas formulées, la mise à disposition des registres obligatoires restent encore trop problématique dans de nombreux établissements, le fonctionnement des CHS d'établissement trop peu transparent et souvent réduit à un simple compte rendu virtuel...

Malgré des interventions et signalements auprès des CHSCT académiques et départementaux, dans trop d'établissements il n'y a peu ou pas d'amélioration des conditions de sécurité, encore moins pour les conditions de travail des personnels.

Un grand nombre d'établissements n'a toujours pas de document unique (DU). Quand il en existe un, il n'est pas mis à jour et il est fréquent que sa rédaction soit confiée à un opérateur privé sans que les personnels concernés ne soient impliqués dans sa réalisation, d'où le manque de suivi.

Nous souhaiterions une articulation plus simple de ces dispositifs accompagnés par des personnels experts dans le domaine et exigeons que les inspecteurs santé, sécurité au travail (ISST) aient les moyens d'intervention dans ces lycées et collèges sans qu'aucune pression ne soit exercée sur les personnels qui leur font appel pour des raisons objectives et vérifiables.

